

## Adhésion à Energie-Cités

**Rapporteur : Mme Françoise PRESSE, Vice-Présidente**

Avis			
Commission n°10		Bureau	
Séance du 30/06/04	Favorable	Séance du 9/09/04	Favorable

Inscription budgétaire	
Imputation : 6281 830 500	Montant : 2 000€

L'association européenne Energie-cités a été créée en 1990 à l'initiative de 6 villes européennes dont Besançon. Elle a été présidée à sa création par M. Robert SCHWINT, pendant de nombreuses années. Energie-cités a été aidée par la ville, par le moyen d'une prise en charge des loyers et par la suite il y a quelques années, pour une aide à l'action dans ces locaux de Palente. Aujourd'hui, elle regroupe plus de 110 membres de 21 pays, représentant près de 300 villes. C'est l'association des autorités locales européennes pour une politique énergétique locale durable.

Présidée par M. Søren Møller, Adjoint au Maire d'Odense (Danemark), Energie-Cités, dont le délégué général est Gérard Magnin, est animée par une équipe de 12 personnes.

### Les principaux objectifs de l'association sont de :

- développer les initiatives locales par des échanges d'expériences, des transferts de savoir-faire et le montage de projets communs
- mettre à la disposition des élus une expertise de niveau international en matière de stratégies énergétiques locales
- renforcer le rôle et les compétences des collectivités dans le domaine de l'efficacité énergétique, la promotion des énergies renouvelables et décentralisées et la protection de l'environnement
- peser sur la politique et les propositions des institutions de l'Union Européenne dans le domaine de l'énergie, de l'environnement et de la politique urbaine à travers des actions de lobbying et la formulation d'avis sur les projets de directives

Energie-cités est par exemple l'instigateur du projet interreg III A de « Réseau Européen de Villes pour l'Energie intelligente », dit REVE avec 16 collectivités françaises et suisses de l'arc jurassien et du bassin lémanique. Le partenariat technique permettra d'échanger avec les villes européennes pour :

- améliorer les performances du territoire en matière de prise en compte de l'énergie
- participer à des projets co-financés par la Commission Européenne
- découvrir de nouvelles pratiques et élargir les partenariats à l'échelle internationale
- pouvoir bénéficier d'une aide et d'une expertise pour l'organisation des conférences internationales localement ou faire connaître les actions du Grand Besançon
- recevoir une information régulière sur les divers appels à propositions européens
- disposer d'une représentation permanente et d'une salle de réunion à Bruxelles

Ainsi, Energie Cités pourra être un partenaire majeur de la CAGB pour l'élaboration du volet « énergie » de la charte d'environnement.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- adhère à Energie Cités
- désigne **M. Jean-Louis FOUSSERET** comme titulaire et **M. Pascal DUCHEZEAU** comme suppléant pour représenter la **CAGB** à Energie Cités
- autorise le **Président** à signer le formulaire d'adhésion et les conventions de partenariats techniques qui pourraient être tissés

Pour extrait conforme,

Le Président